



Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 14/10/2021

Date d'affichage :
18/10/2021

Date de convocation :
08/10/2021

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 10
- Présents : 6
- Votants : 10

L'an deux mille vingt et un, le 14 octobre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de BLUFFY s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Olivier TRIMBUR, Maire.

PRESENTS : M. TRIMBUR Olivier, M. PAULY Gilbert, M. WEILAND Olivier, Mme REVOL Annie, Mme REY Marie-Christine, M. SEVESTRE Laurent.

EXCUSES : M. STIHLE Sylvain ayant donné pouvoir à Annie REVOL, M. RICHARD Alain ayant donné pouvoir à Laurent SEVESTRE, M. POSSOZ Gilles ayant donné pouvoir à Olivier TRIMBUR et M. EXCOFFIER Benjamin ayant donné pouvoir à Gilbert PAULY.

ABSENTS : / /

Secrétaire de séance : Gilbert PAULY.

Assistait également : le secrétaire général : Gilles de MARCILLAC.

❶ Désignation du secrétaire de séance :

M. Gilbert PAULY est désigné secrétaire de séance

❷ Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 9 septembre 2021 :

Le compte-rendu du conseil du 9 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

❸ Subventions de fonctionnement aux associations pour 2021 :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des demandes de subventions de diverses associations, parvenues à ce jour à la mairie de BLUFFY. Il propose d'attribuer à ces associations en ayant produit la demande, une subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2021 comme ci-après :

AFM TELETHON	50,00 €
Espace Femmes Geneviève D	200,00 €
Amicale rive plein soleil CS Talloires	400,00 €
Banque Alimentaire Haute-savoie	50,00 €
Restaurants du cœur de Haute-Savoie	100,00 €
AFTC haute-Savoie (traumatisés crâniens)	50,00 €
Le Foyer Savoyard	50,00 €
APF France handicap	50,00 €
A.C.C.A	250,00 €
APEDYS des Savoie (enfants dyslexiques)	50,00 €
Association BLUFFFRUITS	450,00 €
Protection Civile ADPC 74	50,00 €
De l'ombre à la lumière	50,00 €
La Ligue contre le cancer	100,00 €

Soit un montant total de subventions de 1900,00 € (mille neuf cent euros)

Ainsi, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

Considérant la nécessité d'aider les associations listées ci-dessus ;

- **Décide** l'attribution des subventions pour l'exercice 2021, comme détaillé ci-dessus.
- **Dit** que les crédits sont prévus au chapitre 65.

❶ **Décision Budgétaire Modificative n° 1 exercice 2021 :**

Monsieur le Maire rappelle que lors de l'élaboration du budget, la commune prévoit les dépenses et les recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement, notamment dans le respect du principe de la sincérité budgétaire. Au fur et à mesure de l'exécution budgétaire, certains postes peuvent avoir été sous-estimés ou surestimés et des besoins nouveaux peuvent apparaître. Il est alors prévu que l'assemblée délibérante puisse procéder à des ajustements de crédits.

Il est donc proposé la décision budgétaire modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitres / comptes	Dépenses	Recettes
<u>011 – Charges à caractère général</u>		
60632 – Fournitures de petit équipement	-10 000 €	
60633 – Fournitures de voirie	-10 000 €	
625 – Voyages, déplacements, missions	-5 000 €	
<u>012 – Charges de personnel et frais assimilés</u>		
641 – Personnel titulaire	5 000 €	
645 – Charges de sécurité sociale et de prévoyance	15 000 €	
648 – Autres charges de personnel	5 000 €	
TOTAL :	0,00 €	0,00 €

Ainsi, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

Vu l'article L. 1612-11 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération n° 12/02/21 en date du 26 mars 2021 approuvant le Budget Primitif ;

- **Adopte** la présente décision modificative n° 1, équilibrée en dépenses et en recettes.

⑤ Questions diverses :

Village prudent : M. le Maire expose au conseil qu'une distinction va être attribuée à la commune de Bluffy par une labellisation "village prudent", au regard des installations faites dans le cadre de la sécurité routière.

La commune sera donc la première de l'agglomération du Grand Annecy à être labellisée.

Police municipale : Une mutualisation de la police municipale avec la commune de Talloires est en cours, cette dernière ayant délibéré favorablement. Le conseil municipal de Bluffy se prononcera en séance du mois de novembre.

Convention citoyenne : Le commandant de la gendarmerie d'Annecy a récemment donné son aval à la mise en place d'une convention citoyenne. Trois référents signalement vont être nommés à cet effet. La finalité étant la remontée rapide des faits d'incivilités auprès des services de gendarmerie.

Incivilités : Des suites des récentes incivilités constatées sur des biens publics, une plainte a été déposée et une enquête est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil est levée à 21h15.

Les prochains conseils se dérouleront les jeudis 25 novembre et 9 décembre 2021.

Le secrétaire de séance,
Gilbert PAULY



Le Maire,
Olivier TRIMBUR

